

Délibération n° 096-2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 4 septembre 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Laurence LE MANACH - Goulven HUITOREL - Jimmy TOUATI – Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD - Pierre-Baptiste GELARD - Nathalie LE MOAL - Gwenn LE DAIN - Etienne PROTHON - Déborah BELEC - Mathieu DINASQUET

Absents excusés : Patrick TALLEC - Antoine GRANNEC – Floriane BERTHAULT - Eloïse GLOU Erwann DIRAISON - Vincent LE BOURG

Nb de conseillers en exercice : 23

Nb de présents : 17

Nb de votants : 17

OBJET : DECISION MODIFICATIVE – BUDGET EAU EN DSP – ANNEE 2026

• **Fonctionnement – Budget eau en DSP :**

Dépenses			Recettes		
Article	Nature dépenses	Montant ajustement crédit	Article	Nature recettes	Montant ajustement crédit
622	Honoraires	+ 9500.00 €	7011	Vente d'eau	+ 9500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
• Accepte la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

